



PROCES-VERBAL de CONSTATATIONS

Nous Ane RIESEN, Maire de la commune d'Archamps,

Vu les articles 21, 21/2°, 21-1, 21-2, 73 et 429 du Code de Procédure Pénale,
Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure.

Constatons

Ce jour, jeudi 16 septembre 2021, que l'affichage des avis d'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, a bien été exécuté depuis le 13 septembre 2021 sur les différents panneaux d'affichage de la commune.

Le Maire,
Anne RIESEN

